

Département
MOSELLE

DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE REZONVILLE

Arrondissement
METZ-CAMPAGNE

7 juillet 2015

Conseiller élus
11

En fonction
11

Présents
10

Date convocation
2 juillet 2015

Date d'affichage
2 juillet 2015

L'an deux mil quinze, et le sept juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PAYEN Marielle, Maire

Présents : BECK Bertrand - DEFLOIRINE Adrien - DION Véronique - GAUSSENT Michèle - GRATIEN Denis - JACQUES Gaetan - LABRIET Lionel - POUGET Guy - WASSERMANN Isabelle.

Absent excusé : MICHEL Alain.

2015 - 4 - 1

MOTION A31 Bis

Le Conseil Municipal de REZONVILLE constate que le projet dit « A 31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A 31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A 31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont. En ce sens plusieurs constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement,
- Le projet ne prend pas en compte les problèmes de circulation de la zone ACTISUD qui s'aggraveront après aménagement de l'ancienne base aérienne 128. Il est impératif de prévoir un nouvel échangeur au sud de la zone, permettant une remontée sur l'A 31 en direction de Metz,
- Il convient de prendre en compte, dès à présent, la qualité de vie des riverains en créant des protections phoniques où cela est indispensable et prévoir l'inscription des travaux de sécurisation et d'élargissement d'une manière ou d'une autre pour le franchissement de la Moselle entre Novéant et Corny,
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres

véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A 31,

- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise en 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise en 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin, dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 et l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4 entraînerait des difficultés inextricables,
- Enfin, il est tout à fait inconcevable de rendre cette autoroute payante pour les véhicules légers. Par contre nous sommes favorables à la mise en place d'une écotaxe poids-lourds.

POUR COPIE CONFORME
REZONVILLE, le 8 juillet 2015
LE MAIRE

